



# La migration en chiffres

Nathalie Vanparys, 28.10.2021

# Où trouver des données sur les migrations en Belgique?

## [www.myria.be](http://www.myria.be)

- Cliquez sur *Chiffres* → Chiffres par thématique
- Ou cliquez sur *Publications*
  - Myriatics (newsletter chiffres)
  - Rapport annuel Migration
  - Rapport annuel Traite et trafic d'êtres humains
- Restez informé.e de nos nouvelles publications en vous inscrivant à nos newsletters

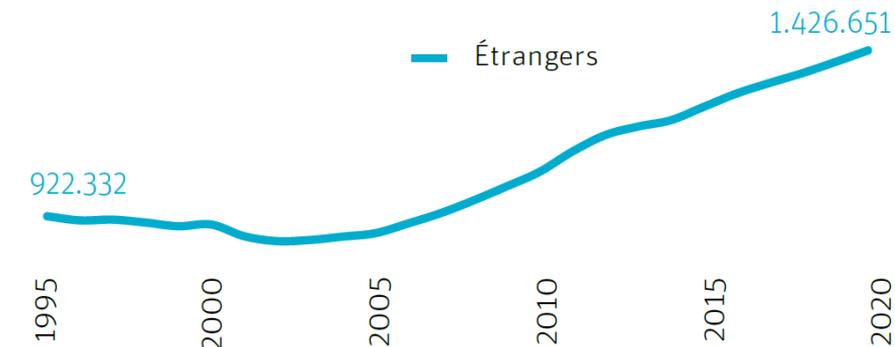
The screenshot shows the homepage of Myria, the Centre fédéral Migration. The browser address bar displays <https://www.myria.be/fr>. The Myria logo is prominently displayed on the left. A navigation menu at the top includes links for [Contac](#), [Publications](#), [Presse](#), [International](#), and [À propos de nous](#). Social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn are also present. A search bar with the text 'rechercher' is located on the right. Below the navigation bar, a teal banner features the following menu items: [Droits fondamentaux](#), [Chiffres](#), [Traite et trafic des êtres humains](#), and [Actualité](#). The 'Chiffres' link is circled in red, and a red arrow points from the 'Publications' link in the top navigation to the 'Chiffres' link in the teal banner. Below the banner, the text reads: **Myria**  
*Myria, le Centre fédéral Migration, analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme. Myria est une institution publique indépendante.*

# Contenu de la présentation

1. Population et mouvements
  - nombre d'étrangers résidants en Belgique
  - nombre d'immigrations
  - types de premiers titres de séjour
2. Accès au territoire (visas)
3. Protection internationale
4. Droit de vivre en famille
5. Libre circulation, migrations économiques et étudiants
6. Régularisation humanitaire (art. 9bis) et médicale (art. 9ter)
7. Nationalité
8. La détention, le retour et l'éloignement

# 1. Population et mouvements





Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- **1.426.651** personnes de nationalité étrangère sont inscrites dans une commune belge.
- C'est **12%** de la population résidant en Belgique.
- **Augmentation de 55%** entre 1995 et 2020 du nombre d'étrangers résidant en Belgique.
- Parmi ceux-ci, **2/3** ont une nationalité de l'**UE-28**.

Nationalité actuelle étrangère, au 1<sup>er</sup> janvier 2020



UE-28 = 66% → 2/3



### Top 5 des nationalités

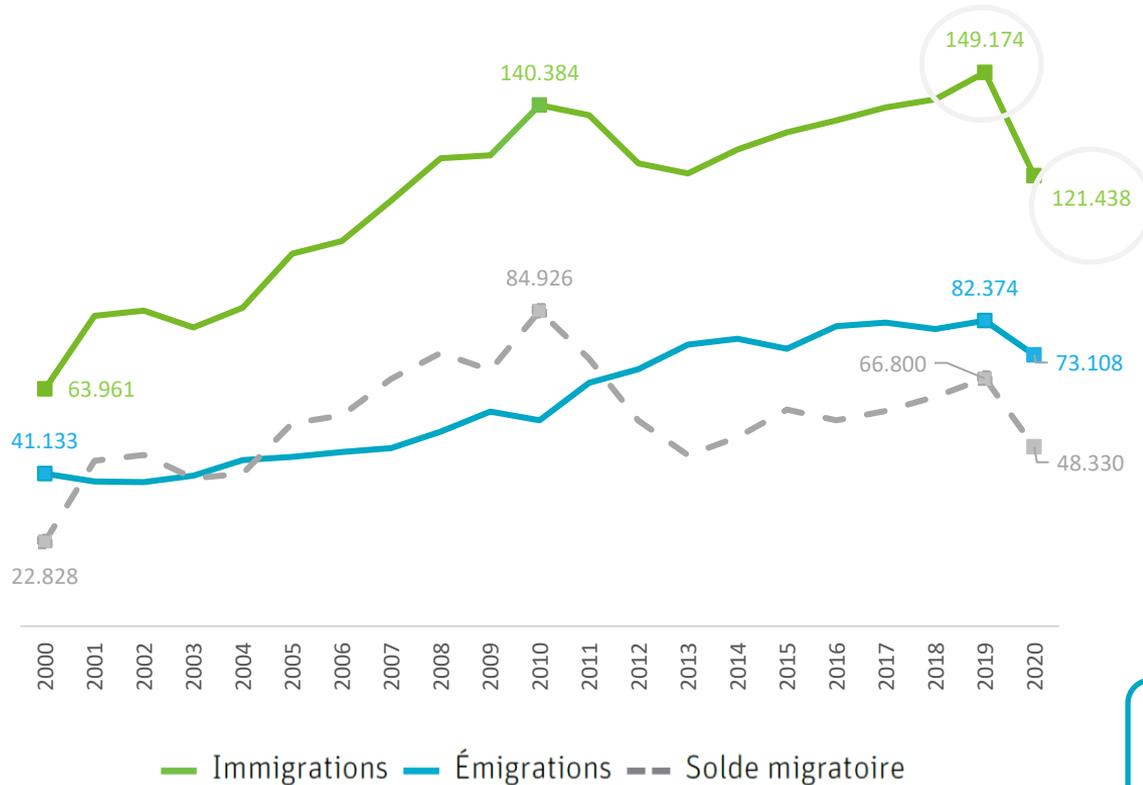


Les statistiques présentent de nombreuses nuances selon la population étudiée:

- Étrangers
- Population d'origine étrangère
- Immigrants
- Première nationalité enregistrée
- Pays de naissance
- ...



# Immigrations et émigrations des étrangers



Entre 2000 et 2019, forte augmentation des mouvements migratoires (doublement des immigrations et des émigrations).

En 2020:

- **121.438 immigrations** d'étrangers
- **73.108 émigrations** d'étrangers
- Impact important de la pandémie sur les mouvements migratoires:
  - Les immigrations d'étrangers ont diminué de **19%** entre 2019 et 2020.
  - Les émigrations d'étrangers de **11%**.

Rappel:

solde migratoire = **immigrations** - **émigrations**

149.174  
immigrations

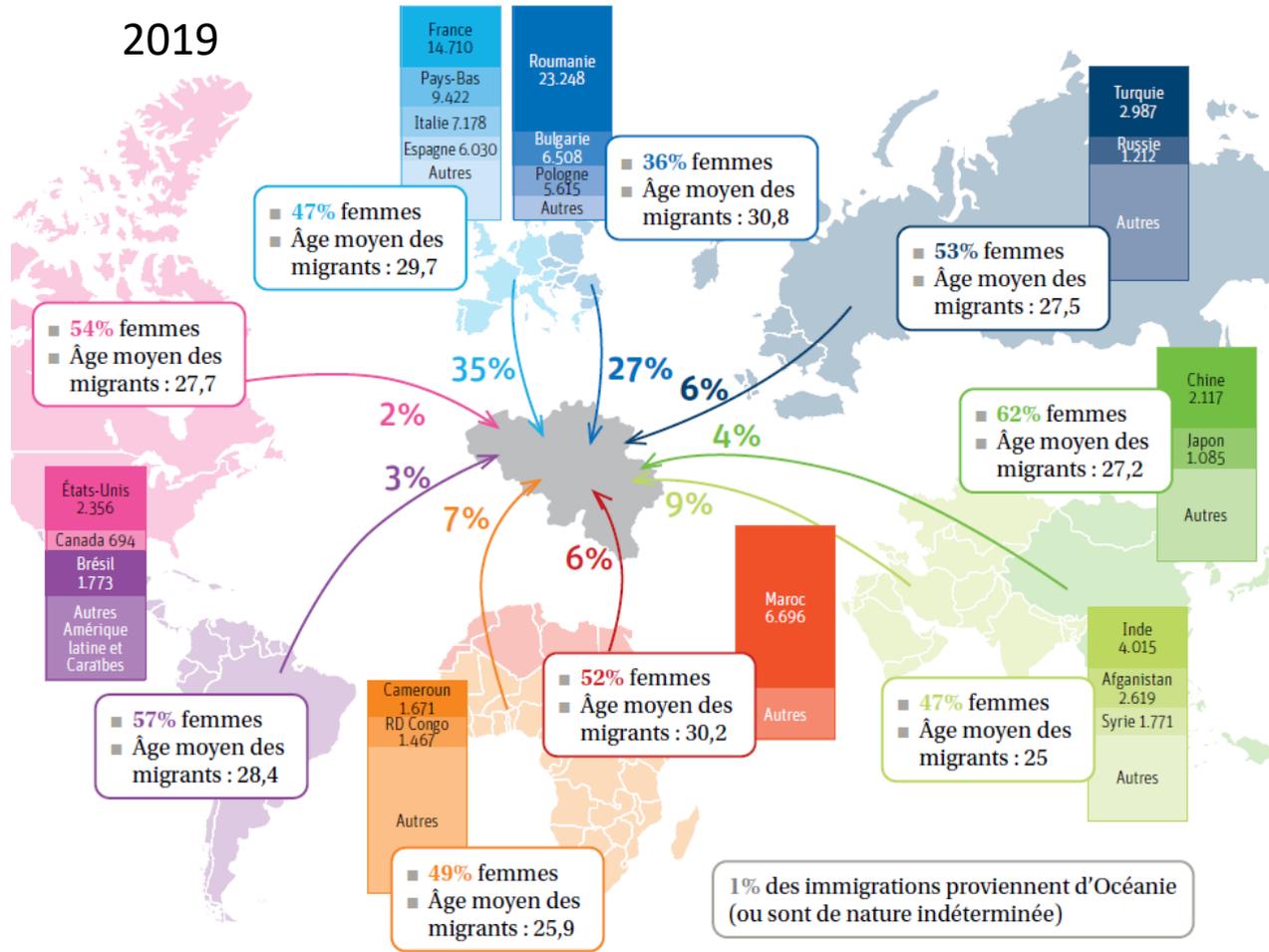


2019



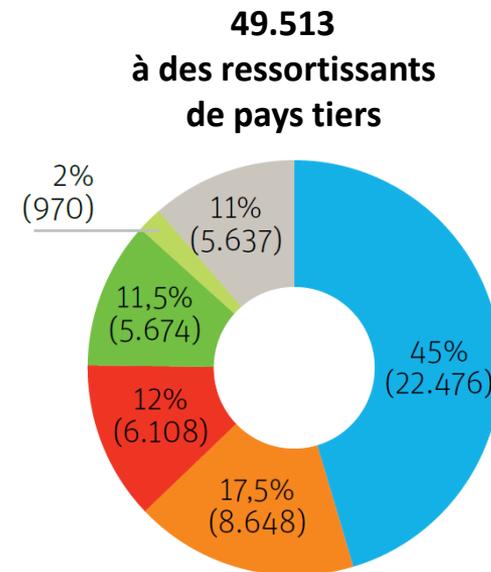
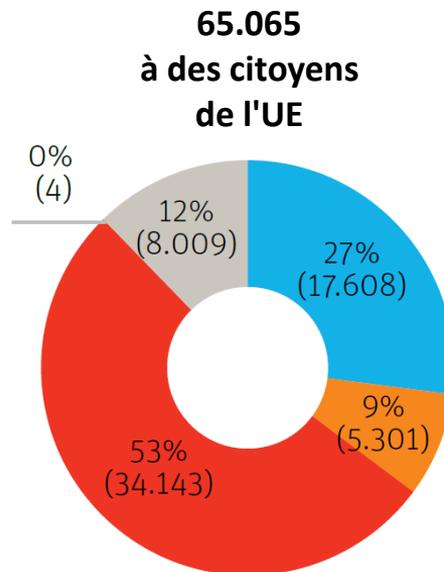
Principales nationalités

Roumanie	23.248
France	14.710
Pays-Bas	9.422
Italie	7.178
Maroc	6.696
Bulgarie	6.508
Espagne	6.030
Pologne	5.615
Portugal	4.553
Inde	4.015
Allemagne	3.186
Turquie	2.987
Afghanistan	2.619
Royaume-Uni	2.604
États-Unis	2.356
Chine	2.117
Brésil	1.773
Syrie	1.771
Grèce	1.733
Cameroun	1.671



## Motifs de délivrance des premiers titres de séjour en 2019

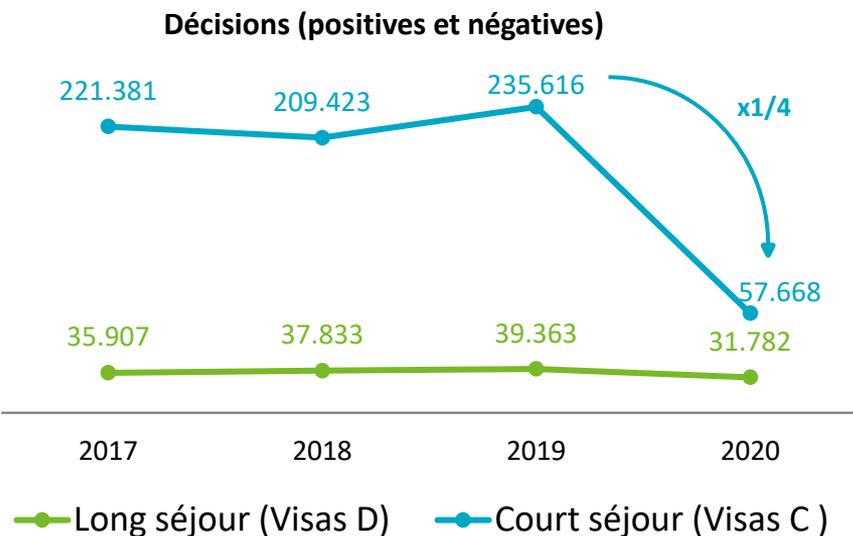
- En 2019, **114.578 premiers titres** de séjour délivrés à des immigrants.
- Les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers ont des profils migratoires très différents.
- Tendances fort différentes selon la nationalité.



■ Raisons liées à la famille  
■ Raisons liées à l'éducation  
■ Raisons liées à des activités rémunérées

■ Protection internationale  
■ Raisons humanitaires/médicales  
■ Autres raisons

## 2. Accès au territoire



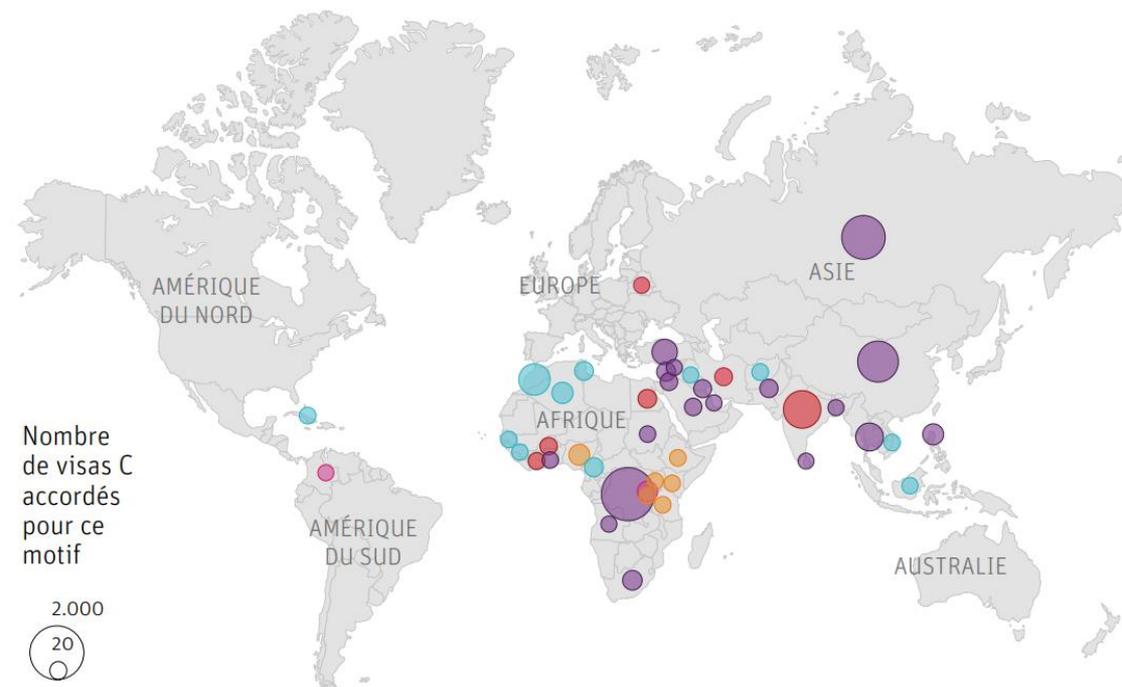
### Accès au territoire

Les citoyens des pays de l'espace Schengen ou de l'Espace économique européen n'ont pas besoin de visa pour avoir accès au territoire belge, contrairement aux ressortissants de la plupart des autres pays. Les États membres de l'UE décident qui est soumis à obligation de visa court séjour, dans le cadre d'une politique européenne commune des visas. Par contre, les visas long séjour relèvent des compétences nationales. Myria présente ici les principaux chiffres en matière de visas court et long séjour délivrés par la Belgique en 2019. Une mise à jour des derniers chiffres sur les visas humanitaires y est également détaillée.

Au niveau européen, Myria aborde la réforme du code des visas de l'UE et la jurisprudence sur le code frontières Schengen. En Belgique, Myria présente l'incidence du nouveau Code belge de la navigation sur la situation des passagers clandestins et présente brièvement l'organe de contrôle de l'information policière (COC).

Enfin, une contribution externe traite de l'espace Schengen sous pression suite à la crise migratoire européenne de 2015 et à la pandémie COVID-19.

# Motifs de délivrance des visas court séjour accordés en 2020 - Visas C



- Tourisme
- Raisons commerciales
- Raisons professionnelles
- Études, stages
- Visites familiales
- Visites officielles, politique

- 69% de visas accordés en 2020 (81% en 2019)
- **Tourisme** en 1<sup>ère</sup> position (env. 1/4 des visas C délivrés en 2020 dont les 3/4 avant mi-mars 2020).
- Afrique du Nord et de l'Ouest, Irak, Afghanistan, Vietnam, Indonésie → 1<sup>er</sup> motif = **visite familiale**
- Quelques pays d'Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est (Nigeria, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Burundi) → le principal motif = **études**
- Motif **professionnel** → Inde, Biélorussie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire

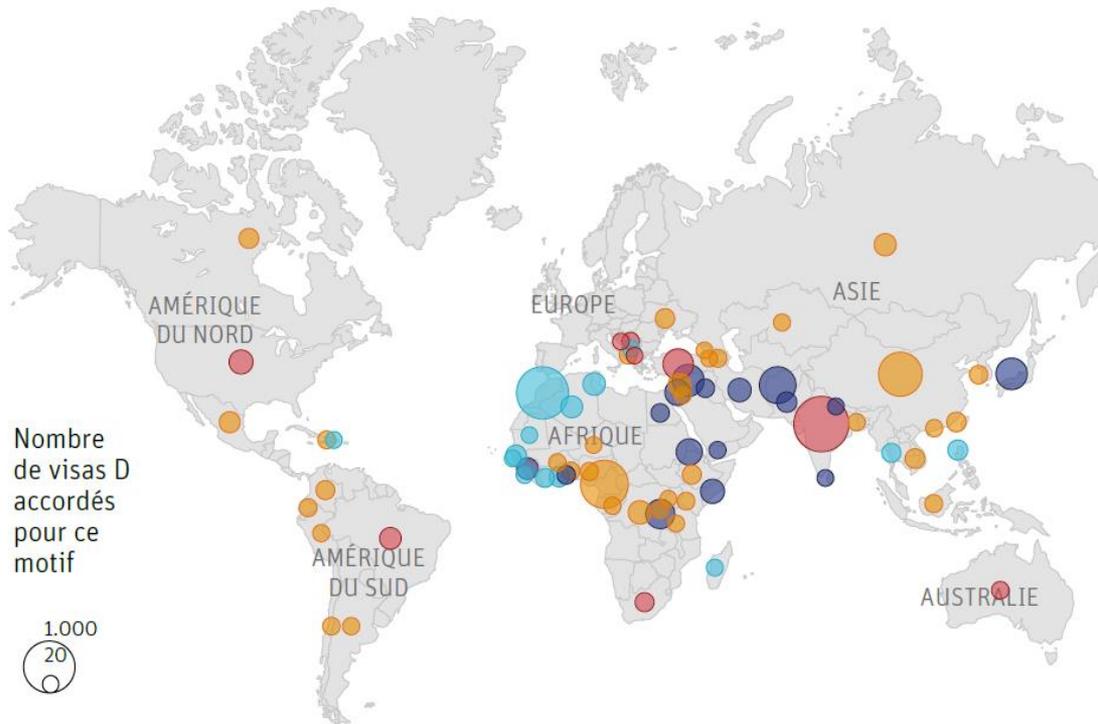
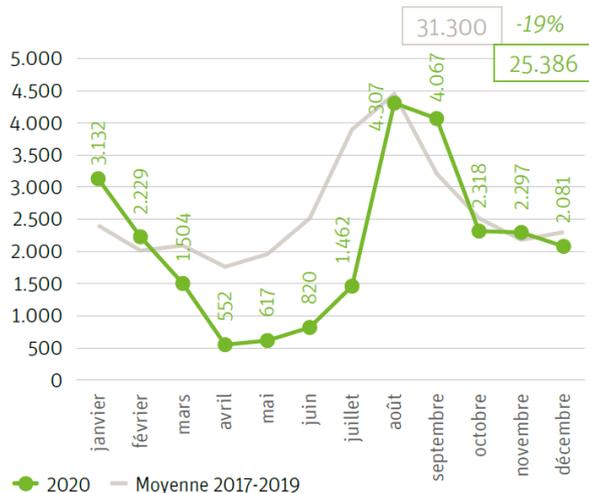
Décisions positives mensuelles pour les visas court séjour



## Motifs de délivrance des visas long séjour accordés en 2020 - Visas D

- **Regroupement familial** = 1<sup>er</sup> motif (46%)
  - **regroupement familial avec un citoyen UE ou un Belge** (art. 40) → Afrique du Nord et de l'Ouest
  - **regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers** (art. 10) → Asie occidentale, orientale et Afrique de l'Ouest
- **Etudes** pour certains pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est et d'Asie orientale
- Raisons **professionnelles** → Europe hors UE, Inde

Décisions positives mensuelles pour les visas long séjour

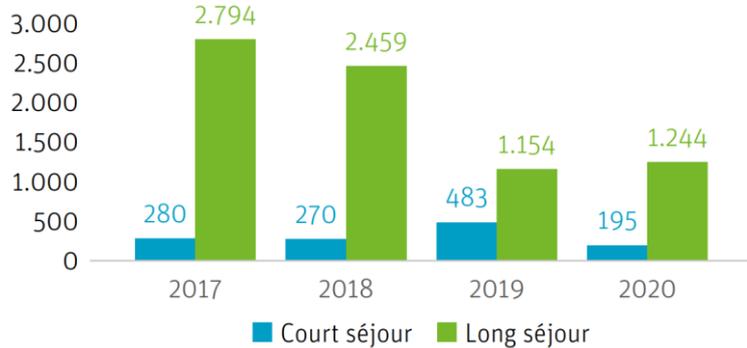


Les **refus** pour les visas professionnels sont très peu fréquents (2%), alors qu'ils sont de l'ordre de 20 à 35% pour les autres motifs.

- Regroupement familial art. 10
- Études
- Raisons professionnelles
- Regroupement familial art. 40

# Visas humanitaires

Nombre de demandes de visas humanitaires



En 2020, **1.439 personnes** ont introduit une demande de visa humanitaire (195 pour un court séjour et 1.244 pour un long séjour).

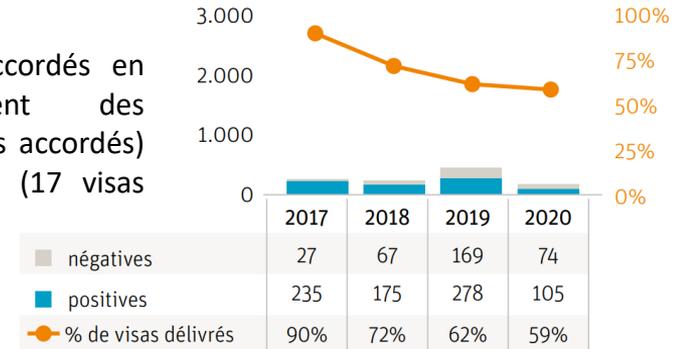
Peut concerner des:

- réfugiés réinstallés
- des Syriens dans le cadre d'« opérations de sauvetage »
- des raisons humanitaires, médicales ou professionnelles urgentes
- des demandes humanitaires des membres de la famille de personnes (généralement des réfugiés) qui résident en Belgique

## Visas court séjour

- 60% des visas accordés en 2020 concernent des **Congolais** (45 visas accordés) et des **Marocains** (17 visas accordés).

Nombre de décisions positives et négatives et % de visas accordés pour les visas court séjour



## Visas long séjour

En 2020:

- 1/2 des visas long séjour ont été accordés à des **Syriens**,
- 1/4 à des **Afghans**.

Nombre de décisions positives et négatives et % de visas accordés pour les visas long séjour



# 3. Protection internationale

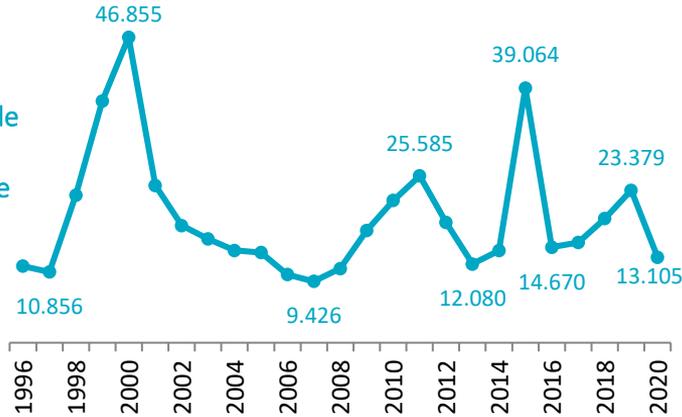


## Protection internationale

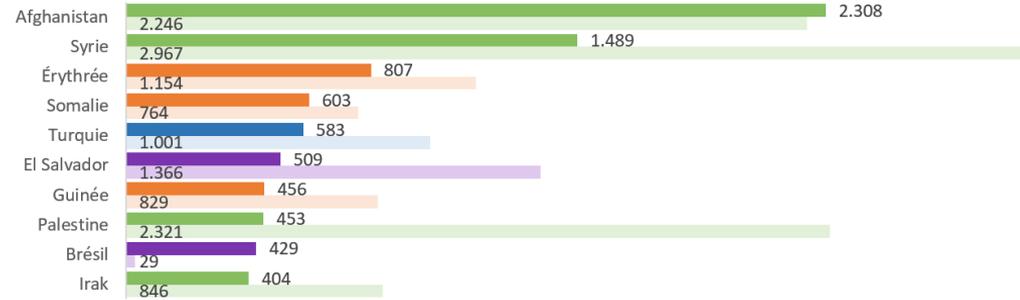
Le statut de réfugié et celui de la protection subsidiaire sont les deux formes de protection internationale en Belgique. L'Office des étrangers (OE) enregistre les demandes d'asile et vérifie si la Belgique est responsable de leur traitement. Le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) prend ensuite une décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE). Dans ce cahier, sont décortiqués les chiffres et les profils tant des demandeurs de protection que des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou qui bénéficient de la protection subsidiaire. Une analyse des tendances et enjeux observés (jurisprudence internationale, impact de la crise du Covid-19 sur l'asile et l'accueil) complète le tableau. Enfin, deux autres groupes vulnérables sont évoqués : les apatrides et les mineurs étrangers non-accompagnés (MENA).

# Demandes de protection internationale

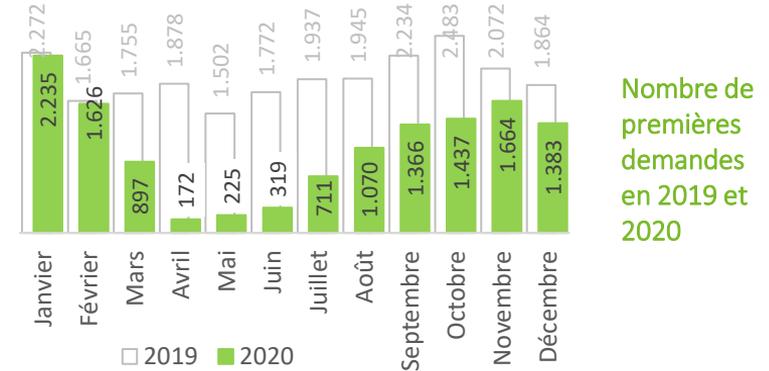
Évolution du nombre de demandeurs de protection internationale (première demande)



Principales nationalités des demandeurs de protection internationale en 2019 et 2020

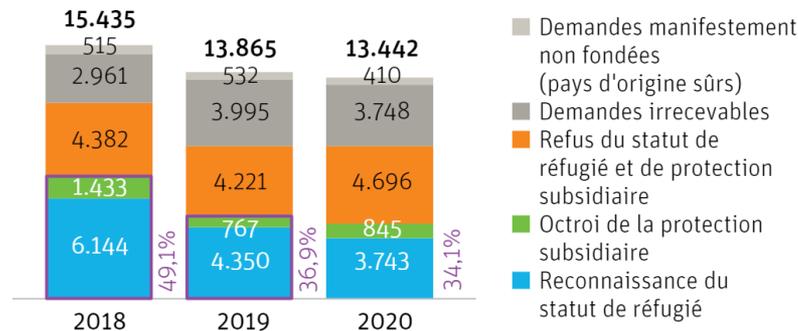


	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre TOTAL de demandeurs de protection</b>	21.215	22.850	44.760	18.710	19.688	23.443	27.742	16.910
<b>Nombre de personnes qui ont introduit une première demande de protection</b>	12.080	14.130	39.064	14.670	15.373	19.038	23.379	13.105
<b>Nombre de personnes qui ont introduit une demande ultérieure</b>	9.135 (43%)	8.720 (38%)	5.670 (13%)	4.040 (22%)	4.315 (22%)	4.405 (19%)	4.363 (16%)	3.805 (23%)



Nombre de premières demandes en 2019 et 2020

## Décisions définitives prises par le CGRA en première instance



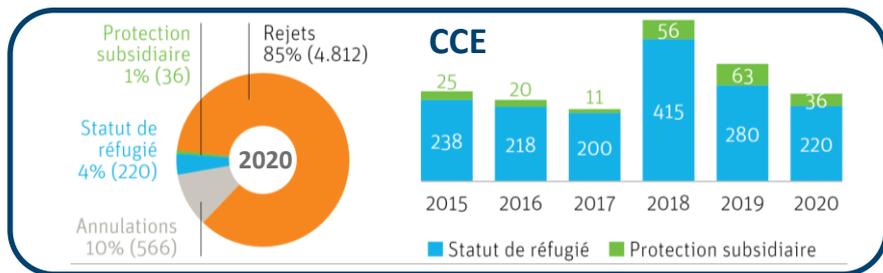
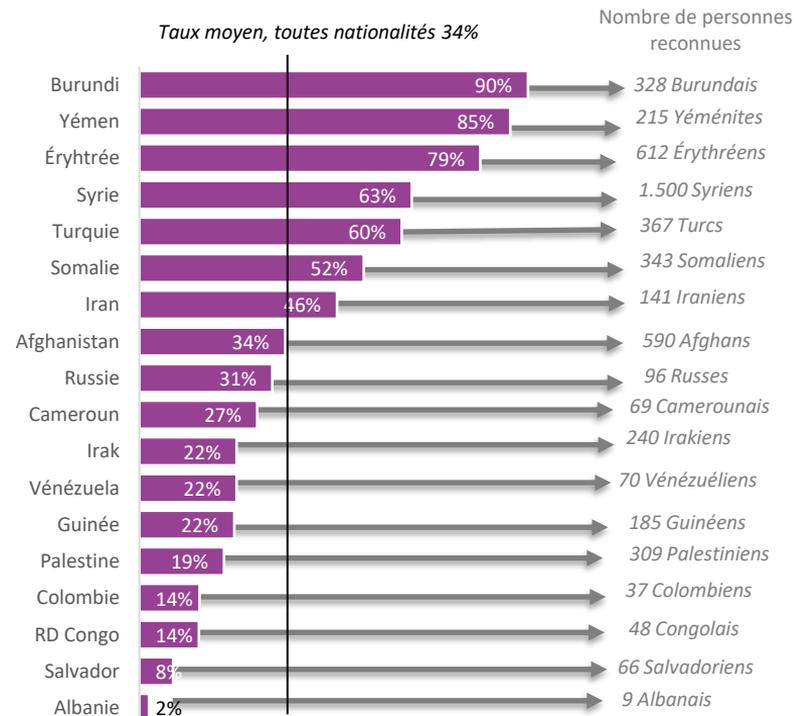
- En 2020, 34% des décisions définitives ont donné lieu à l'octroi d'un statut de protection internationale.
- Ces 4.588 dossiers concernent 5.836 personnes
- Derrière le taux de protection moyen se cache une grande disparité

Taux de protection (sur base des dossiers)



## Protection internationale (décisions)

Taux de protection pour les nationalités pour lesquelles au moins 200 décisions ont été prises en 2020, et nombre de personnes reconnues



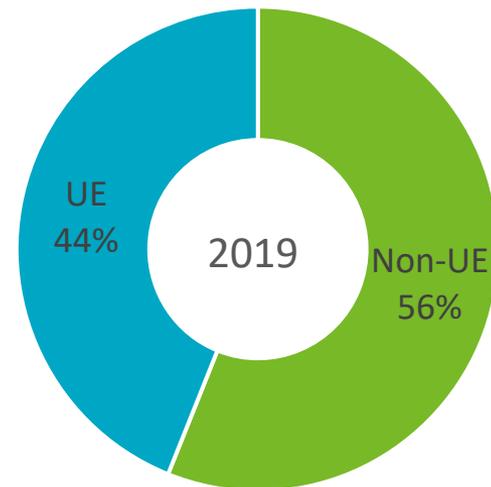
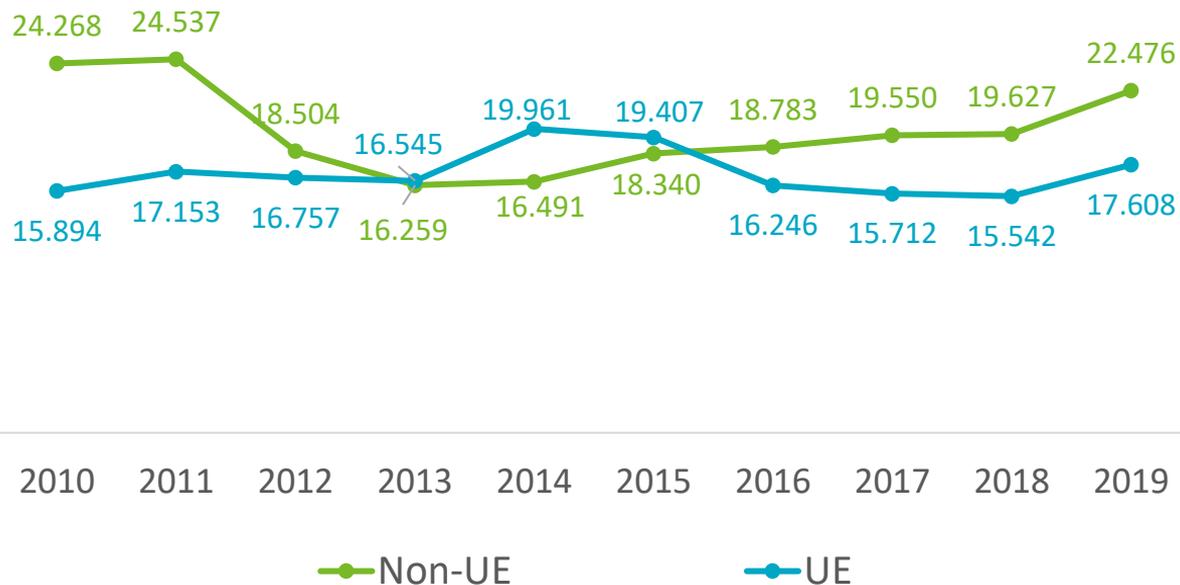
# 4. Droit de vivre en famille



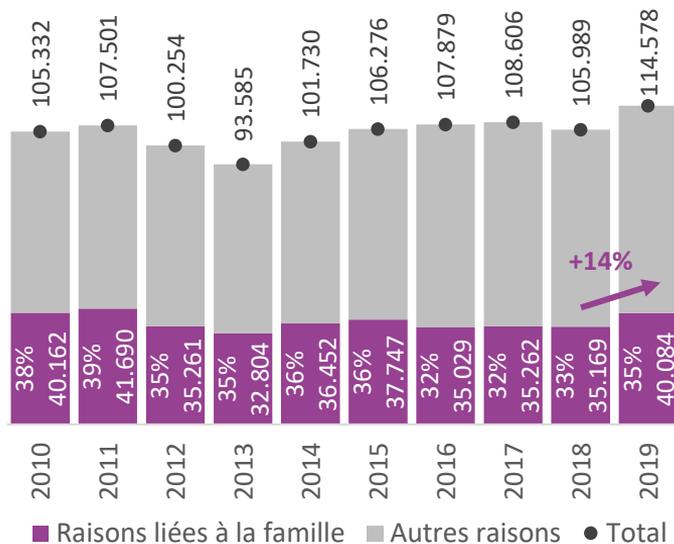
## Droit de vivre en famille

Si aucun changement législatif majeur n'a été réalisé en 2019, diverses propositions de loi ont été débattues avec les députés. Myria a parfois été convié aux échanges. Ces débats ont remis les mouvements migratoires pour raisons familiales à l'avant-plan. En outre, des évolutions importantes sont à souligner dans la jurisprudence. Elles ont influé sur le droit au regroupement familial et celui de vivre en famille.

## Nationalité des bénéficiaires des premiers titres de séjour délivrés pour raisons familiales à des étrangers nés à l'étranger



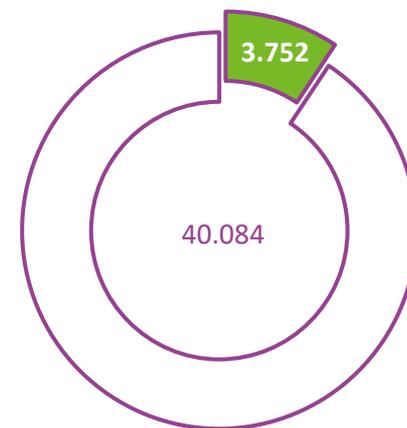
## Premiers titres de séjour délivrés à des étrangers nés à l'étranger



## Principales nationalité des bénéficiaires en 2019

Nationalité	2010	2019	Évolution 2010-2019
Roumanie	2.443	3.868	↗ x 1,6
Maroc	6.499	3.691	↘ x 0,6
Pays-Bas	2.268	2.565	↗ x 1,1
France	2.189	2.310	↗ x 1,1
Espagne	1.469	1.707	↗ x 1,2
Bulgarie	1.479	1.611	↗ x 1,1
Inde	762	1.535	↗ x 2,0
Afghanistan	195	1.392	↗ x 7,1
Italie	964	1.312	↗ x 1,4
Turquie	2.092	904	↘ x 0,4
Pologne	1.896	873	↘ x 0,5

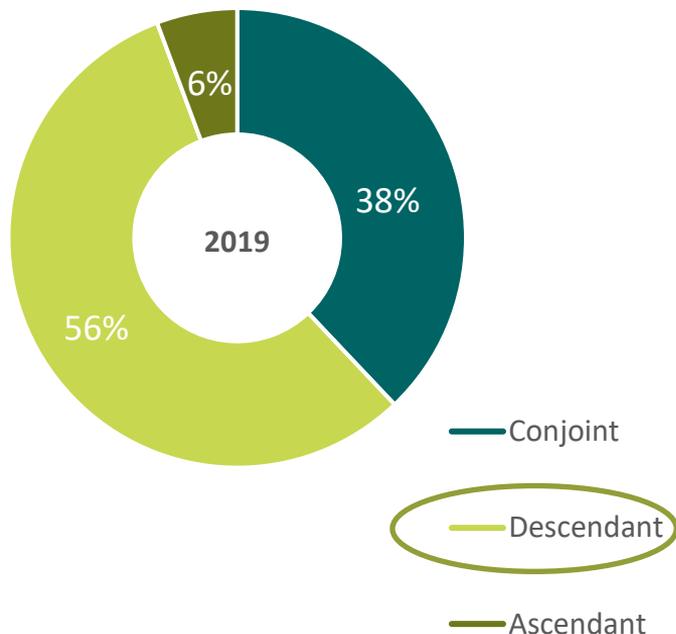
9% de membres de la familles de bénéficiaires d'une protection internationale



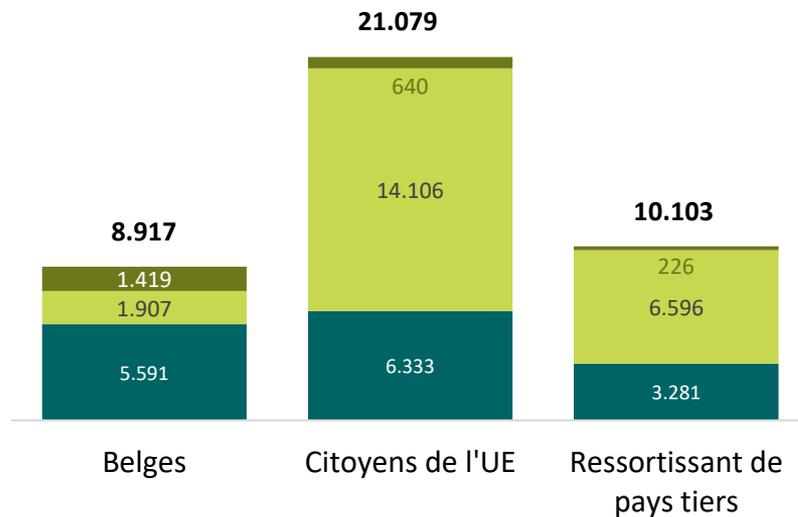
Stabilité entre 2010 et 2019 toutes nationalités confondues, mais:

- Forte diminution des bénéficiaires marocains, turcs et polonais
- Augmentation des bénéficiaires roumains, indiens et italiens
- Forte augmentation des bénéficiaires afghans

# Lien familial des bénéficiaires de premiers titres de séjour pour raisons familiales en 2019



## Nationalité de la personne ouvrant le droit au regroupement familial



# 5. Libre circulation, migrations économiques et étudiants

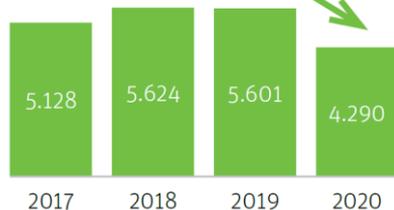


## Libre circulation, migration économique et étudiants

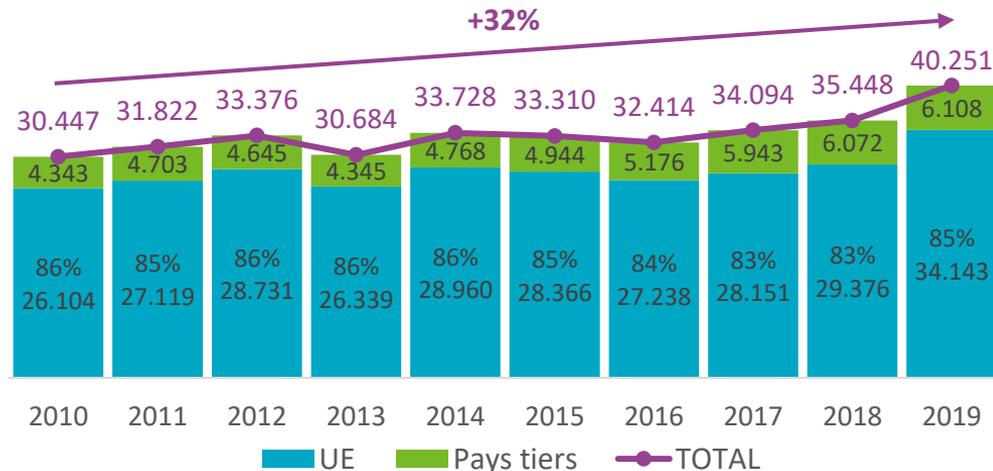
Ces dernières années, la migration économique vers la Belgique est de plus en plus importante selon plusieurs indicateurs. Ces flux migratoires proviennent principalement de l'Union européenne (UE). Avec la libre circulation des travailleurs, les Européens bénéficient de conditions plus souples pour l'accès au territoire, au séjour et au travail. D'autres règles s'appliquent aux détachés. Ces travailleurs employés dans un autre État membre de l'UE sont envoyés temporairement en Belgique afin d'y exécuter un contrat de service, et ce dans le cadre de la libre circulation des services. Ce cahier revient également sur des éléments clés du *Monitoring socio-économique de 2019*, publié par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale et auquel Myria contribue.

# La migration pour le travail

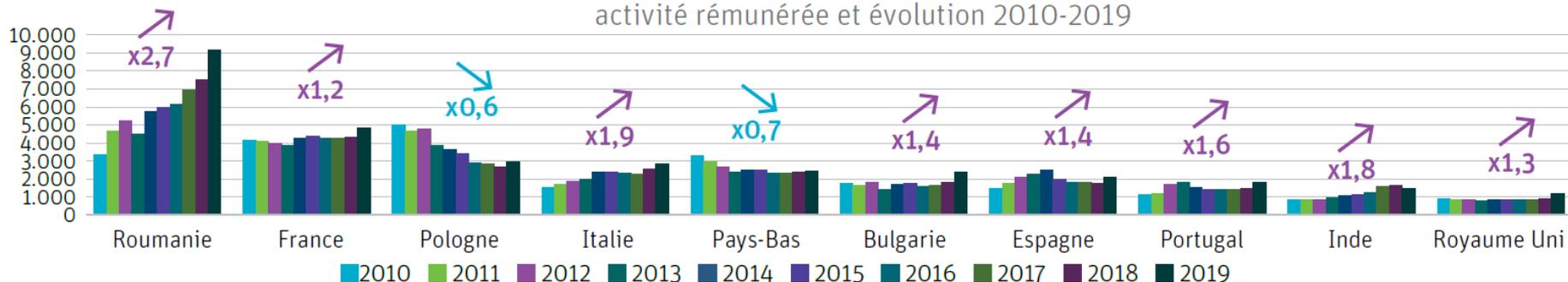
Diminution de 23% des **visas long séjour** pour raisons professionnelles entre 2019 et 2020.



**Premiers titres délivrés pour raisons liées à une activité rémunérée**



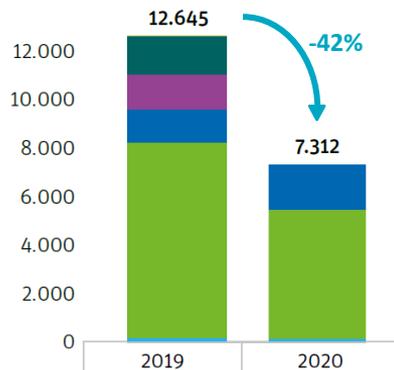
Top 10 des bénéficiaires de premiers titres de séjour pour raisons liées à une activité rémunérée et évolution 2010-2019



# Autorisations de travail pour les salariés

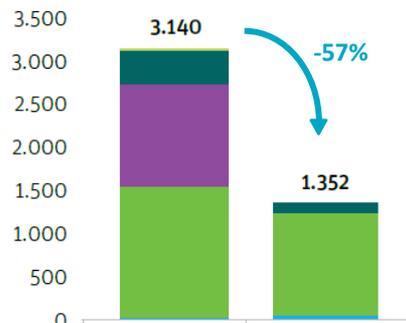
+ Communauté germanophone:  
136 permis en 2019 et 80 en 2020

## Région flamande



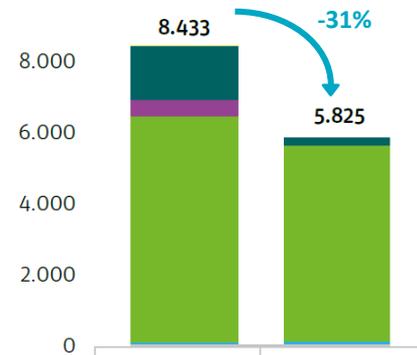
Permis de travail A	7	-
Permis de travail B	1.574	-
Permis de travail C	1.443	-
Carte de travail	1.375	1.832
Permis unique à durée limitée	8.068	5.335
Permis unique à durée illimitée	178	145

## Région wallonne



Permis de travail A	7	-
Permis de travail B	398	109
Permis de travail C	1.183	-
Permis unique à durée limitée	1.518	1.177
Permis unique à durée illimitée	34	66

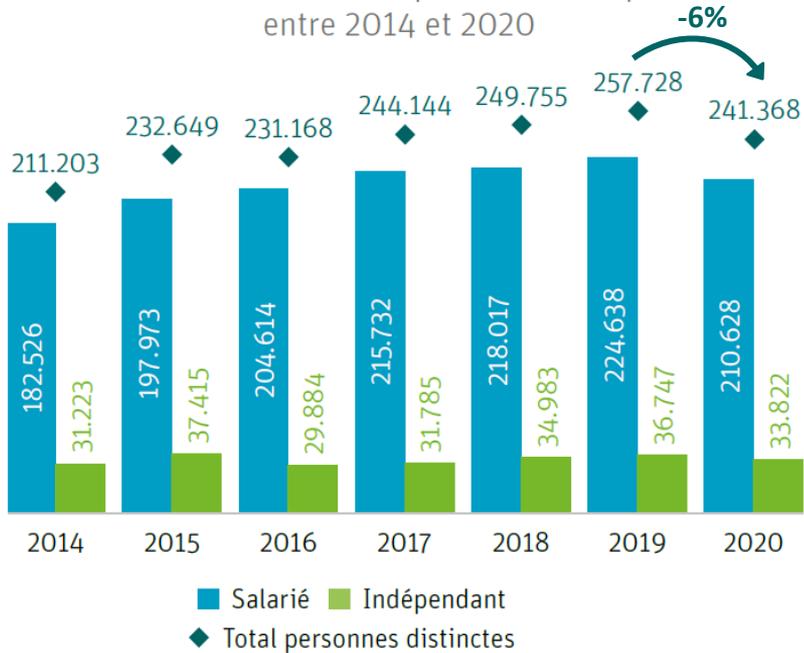
## Région bruxelloise



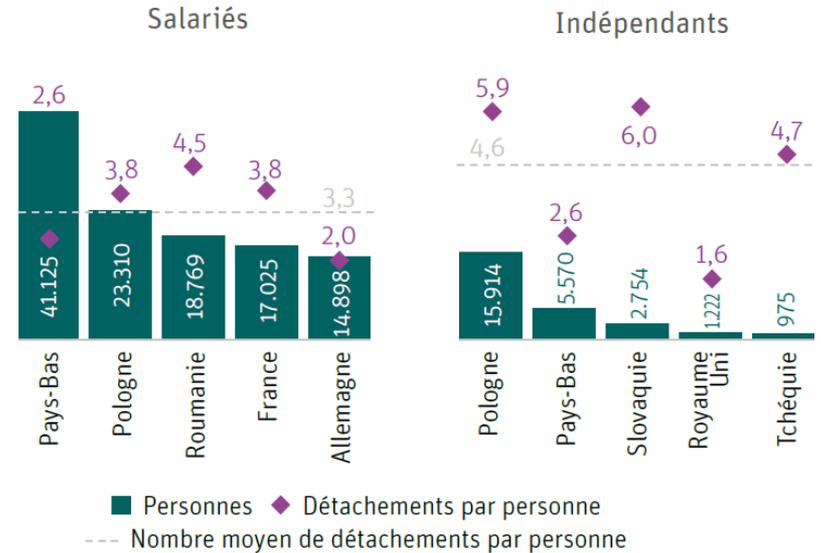
Permis de travail A	7	-
Permis de travail B	1.504	189
Permis de travail C	479	-
Permis unique à durée limitée	6.354	5.523
Permis unique à durée illimitée	89	113

# Détachements

Personnes détachées par statut d'emploi, entre 2014 et 2020

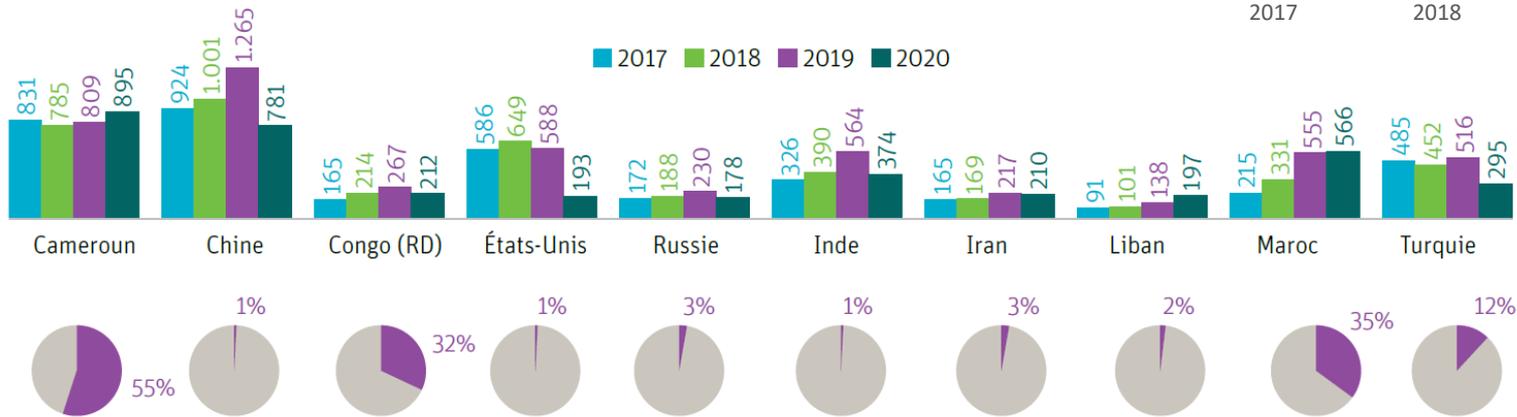


Top 5 nationalités par nombre de personnes détachées en 2020, et le nombre moyen de détachements par personne



# Migration des étudiants

- Certaines nationalités ont été davantage impactées par la Covid-19: -67% entre 2019 et 2020 pour les **Américains**, -43% pour les **Turcs**, -38% pour les **Chinois**, -34% pour les **Indiens**, -23% pour les **Russes**, -21% pour les **Congolais**. Par contre, augmentation pour les **Libanais** (+43%) et les **Camerounais** (+11%).
- La proportion de **refus** varie fortement selon les nationalités, elle est, par exemple, de **55%** pour les **Camerounais** alors qu'elle n'est que de **1%** pour les **Chinois**, les Américains (États-Unis) et les Indiens.



## Visas longs séjour accordés pour raisons d'études



**Visas long séjour accordés pour raisons d'études, principales nationalités en 2020, évolution 2017-2020 et proportion de refus en 2020**

# 6. Régularisations

- humanitaires (art. 9bis)
- médicales (art. 9ter)

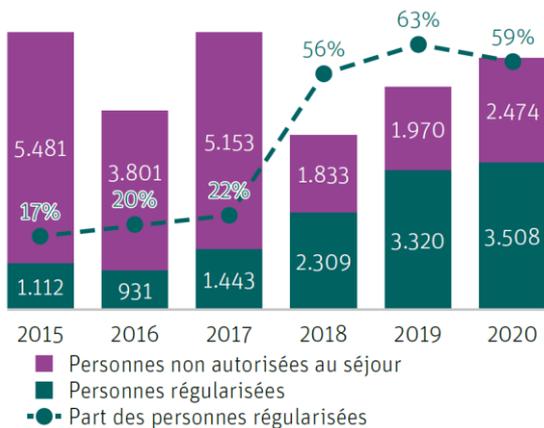


## Régularisation de séjour

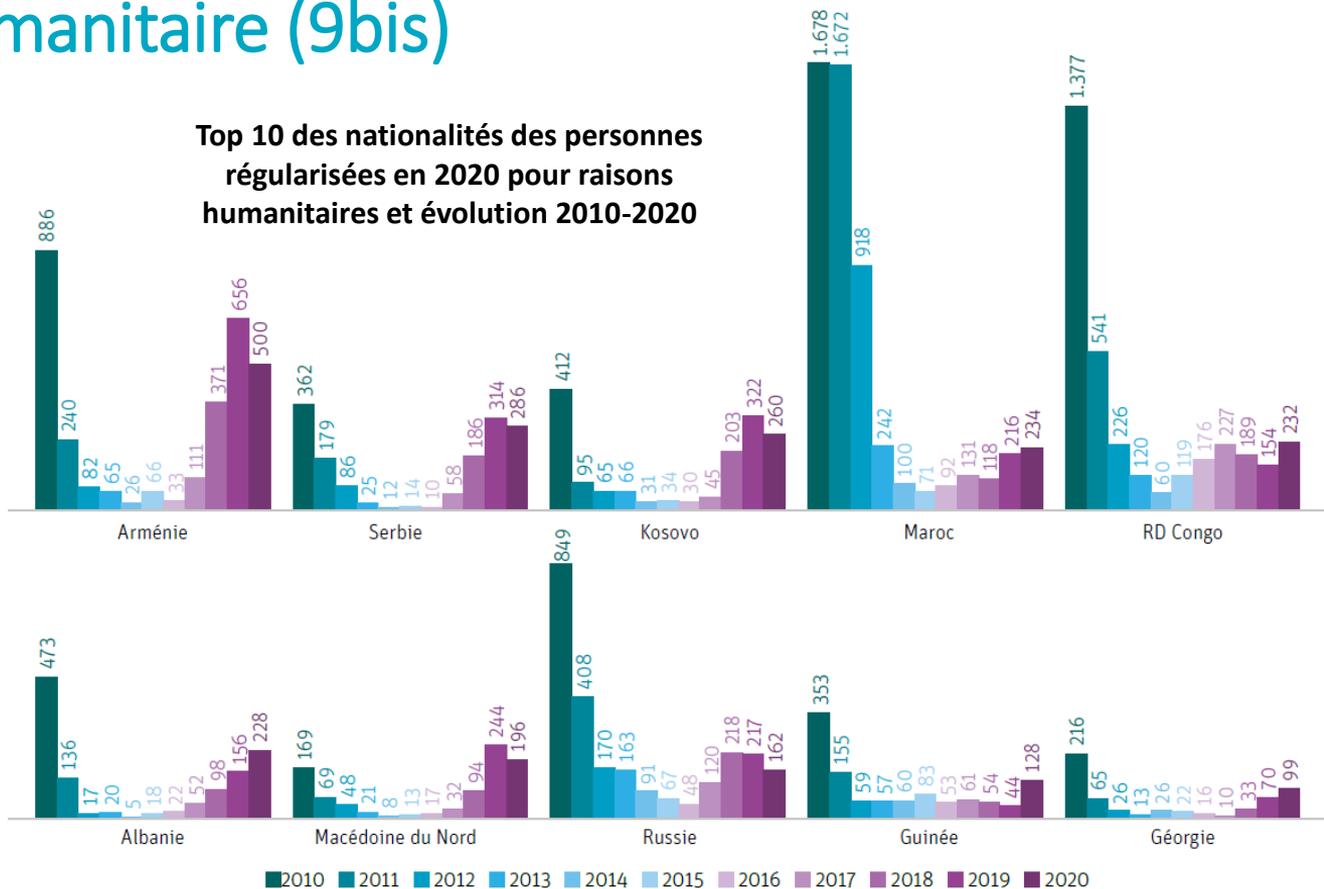
Les autorisations de séjour pour raisons humanitaires et médicales\* sont présentées ici, à travers les chiffres clés de 2019, ainsi que sous l'angle des dernières évolutions du droit en la matière. En principe, c'est le membre du gouvernement compétent pour l'asile et la migration qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour la procédure humanitaire. Dans la pratique, c'est l'Office des étrangers (OE) qui décide. Ces dernières années, malgré un niveau assez bas, le nombre de personnes régularisées pour raisons humanitaires a légèrement augmenté. L'autorisation de séjour pour raisons médicales s'approche, quant à elle, d'une forme de protection internationale. Le nombre de personnes régularisées dans ces conditions a encore diminué en 2019 par rapport aux dernières années.

\* Elles sont désignées comme très souvent dans la pratique, par le terme officieux de régularisation.

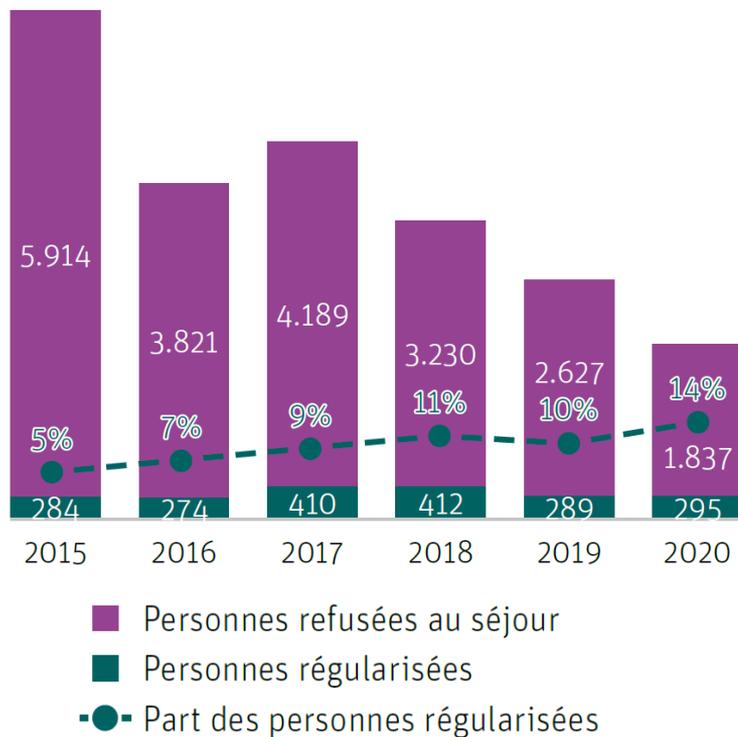
# Régularisation humaine (9bis)



## Top 10 des nationalités des personnes régularisées en 2020 pour raisons humanitaires et évolution 2010-2020



# Régularisation médicale (9ter)



Top 10 des nationalités des personnes régularisées en 2020 pour raisons médicales et effectifs en 2019

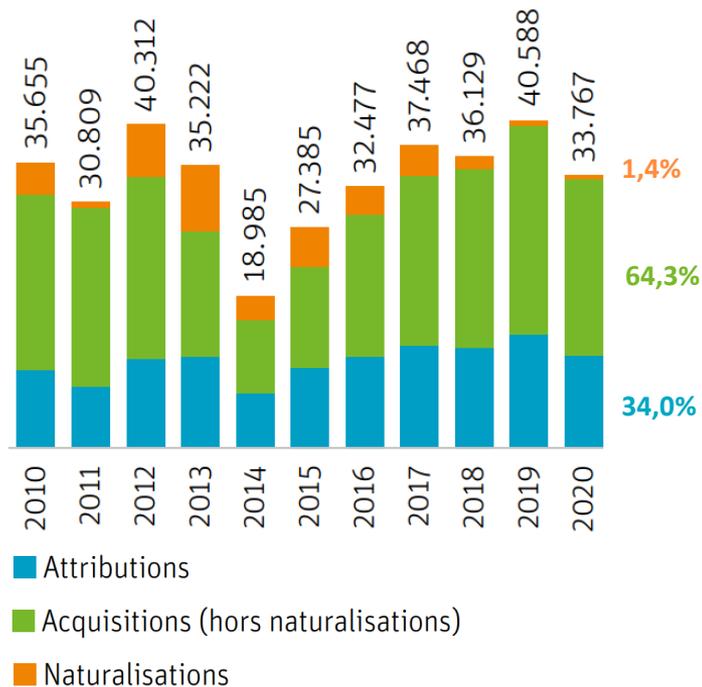
Pays de nationalité	2019	2020
RD Congo	23	39
Maroc	36	31
Venezuela	4	31
Albanie	16	25
Algérie	20	15
Arménie	31	14
Ukraine	14	12
Rwanda	9	11
Brésil	20	10
Palestine	3	10
<i>Autres</i>	113	97
<b>Total</b>	<b>289</b>	<b>295</b>

# 7. Nationalité

## Nationalité

La nationalité belge peut être obtenue par le biais de deux mécanismes différents : l'attribution, qui concerne surtout les mineurs ; et l'acquisition, qui s'obtient essentiellement par la procédure de déclaration puisque la naturalisation est devenue marginale. Ce cahier analyse les chiffres et évoque une sélection d'enjeux récents.

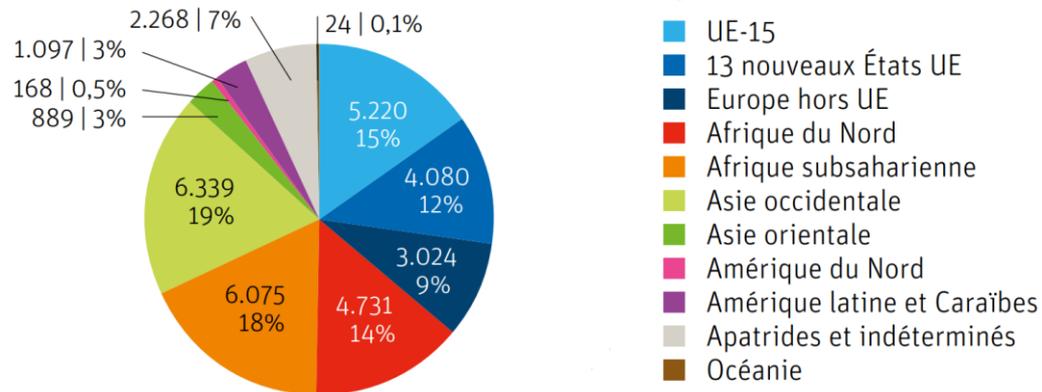
## Évolution du nombre d'étrangers devenus Belges selon le type de procédure



## Les personnes étrangères obtenant la nationalité belge sont principalement originaires des pays tiers

- Les nouveaux Belges issus de l'UE-27 sont minoritaires (27%) (principalement Roumains, Italiens, Polonais).
- Parmi les nouveaux Belges issus des pays tiers: le premier pays d'origine est le Maroc (12%), loin devant les autres. Arrivent ensuite les Afghans, les Syriens, les Congolais et les Camerounais. La diminution observée au niveau global se répercute sur la plupart des nationalités, sauf pour les Syriens et les Irakiens, qui sont plus nombreux à être devenus Belges en 2020 qu'en 2019.

### Répartition des régions d'origine des personnes ayant obtenu la nationalité belge en 2020





## Le retour, la détention et l'éloignement des étrangers en 2019

# 8. La détention, le retour et l'éloignement

## Introduction

Entre 2016 et 2019, les détentions en centre fermé ont augmenté alors que les rapatriements ont diminué. Ce Myriatics analyse les chiffres pour conclure que l'augmentation de migrants en transit parmi les détenus en centre fermé a mené à la diminution du nombre d'éloignements depuis ces mêmes centres.

Ces chiffres, ainsi que ceux des décisions de retour et des arrestations administratives sont rassemblés ici mais également dans un Myriadoc à paraître en 2021. Le focus de ce dernier sera consacré aux éloignements et à l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG).

Myria souligne l'importance de produire et de publier, sur cette thématique sensible pour les droits fondamentaux, des données fiables, complètes, compilées et agrégées. Il déplore le manque de données actuellement disponibles, notamment sur la détention et les alternatives à la détention des étrangers. Myria réitère sa recommandation (*Myriadoc 2017*) que l'OE informe sur les profils des personnes détenues en centres fermés afin de distinguer les individus vulnérables (mineurs, personnes âgées ou malades, femmes enceintes, etc.), les raisons de la détention (sur base du premier titre de détention) et la durée totale de leur détention.

## Table des matières

Les décisions de retour.....	2
Les arrestations administratives.....	4
La détention et ses alternatives.....	7
Les retours et les éloignements.....	11
Conclusions.....	18
Glossaire.....	18

## Résumé

**Ordres de quitter le territoire :**

Stabilité entre 2018 et 2019 du nombre de personnes ayant reçu un premier OQT (cette stabilité suit une diminution entre 2016 et 2018).

**Arrestations administratives :**

- Première diminution observée en 2019 suite à une hausse continue à partir de 2015.
- Augmentation des relaxes suite à une arrestation administrative (sur la période 2015-2019).
- Diminution de la délivrance d'OQT et de confirmations d'OQT entre 2018 et 2019.
- La proportion des détentions suite à une arrestation administrative augmente fortement entre 2017 et 2019, particulièrement pour les Érythréens et les Soudanais.

**Transit :**

- En 2019, diminution de la proportion d'arrestations administratives dans le cadre du transit par rapport aux reste des arrestations administratives (26% en 2019 contre 35% l'année précédente).
- Forte augmentation de la proportion de détentions suite à une arrestation administrative dans le cadre du transit qui passe de 7% en 2017 à 31% en 2019.

**Détentions en centre fermé :**

- Hausse continue du nombre de premières détentions en centre fermé entre 2014 et 2019 (+53%).
- Mais stagnation de la capacité des centres fermés entre 2016 et 2019.
- Alternatives à la détention : diminution du nombre de

personnes maintenues en maison de retour entre 2018 et 2019.

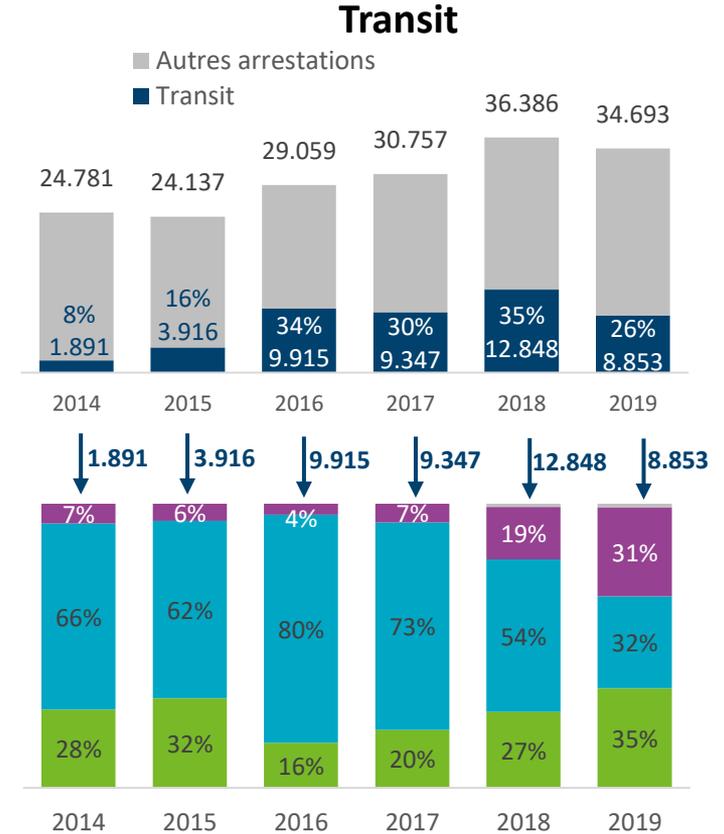
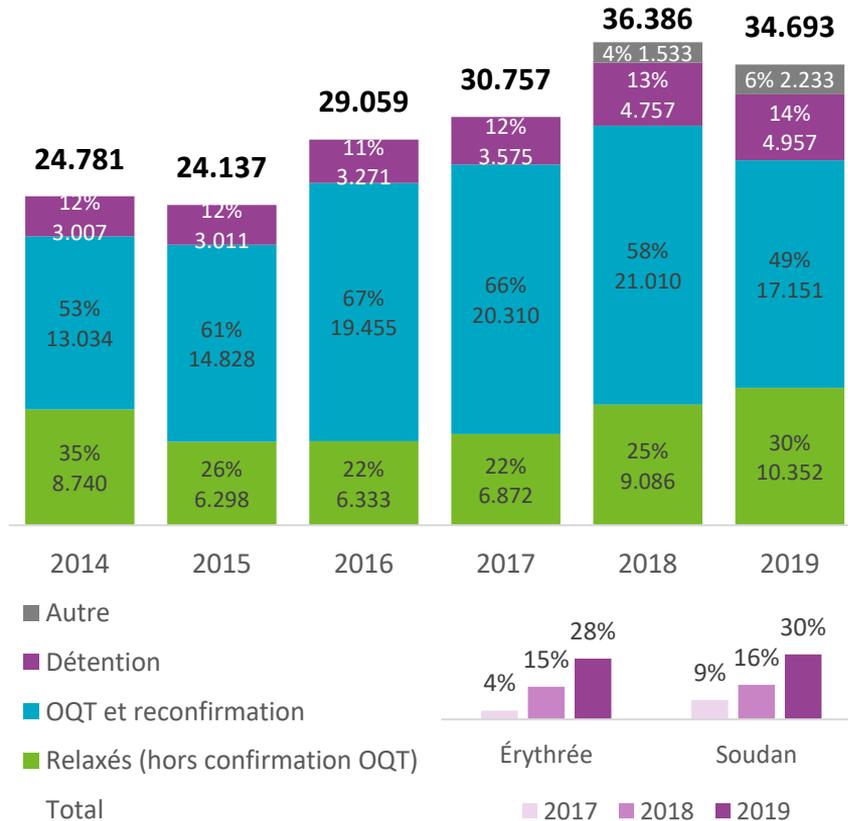
**Retours et éloignements :**

- Les tendances des années précédentes se poursuivent :
- Le nombre de rapatriements continue de diminuer (-20% entre 2016 et 2019).
  - Forte diminution des retours volontaires assistés (-45% entre 2016 et 2019).
  - Forte hausse des refoulements entre 2016 et 2019 (+50%) (hausse principalement observée entre 2016 et 2017).

Détentions, retours et refoulements 2015-2019



# Arrestations administratives



Note: une même personne peut être arrêtée plusieurs fois la même année.

Source: OE

# Détention

## Premières détentions en centre fermé



## Capacité des centres fermés

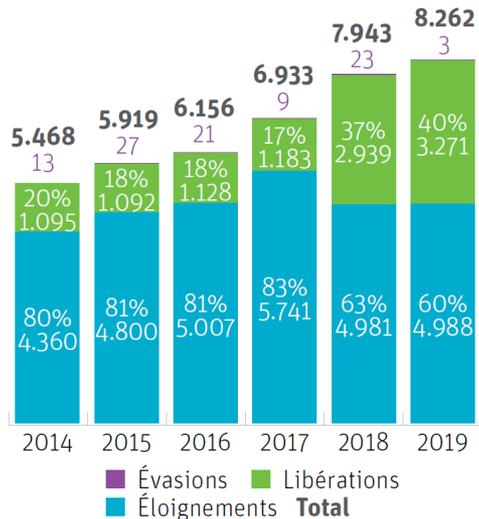


**2016-2019**  
**Hausse des détentions**  
**mais**  
**diminution des éloignements**



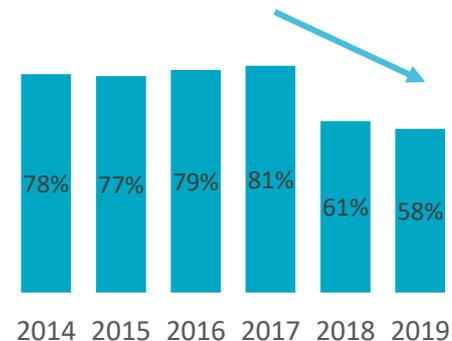
- Premières détentions en centre fermé
- Refoulements effectifs
- Rapatriements

## Départs depuis les centres fermés

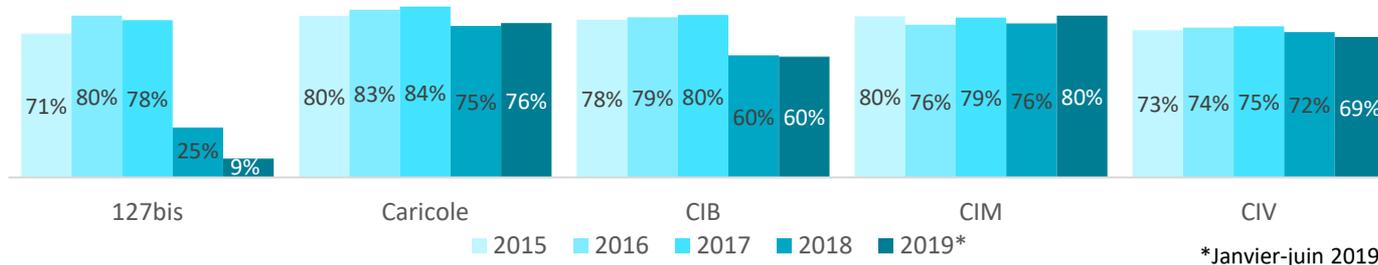


$$\frac{\text{Total d'éloignements depuis les centres fermés}}{\text{Total des premières détentions}}$$

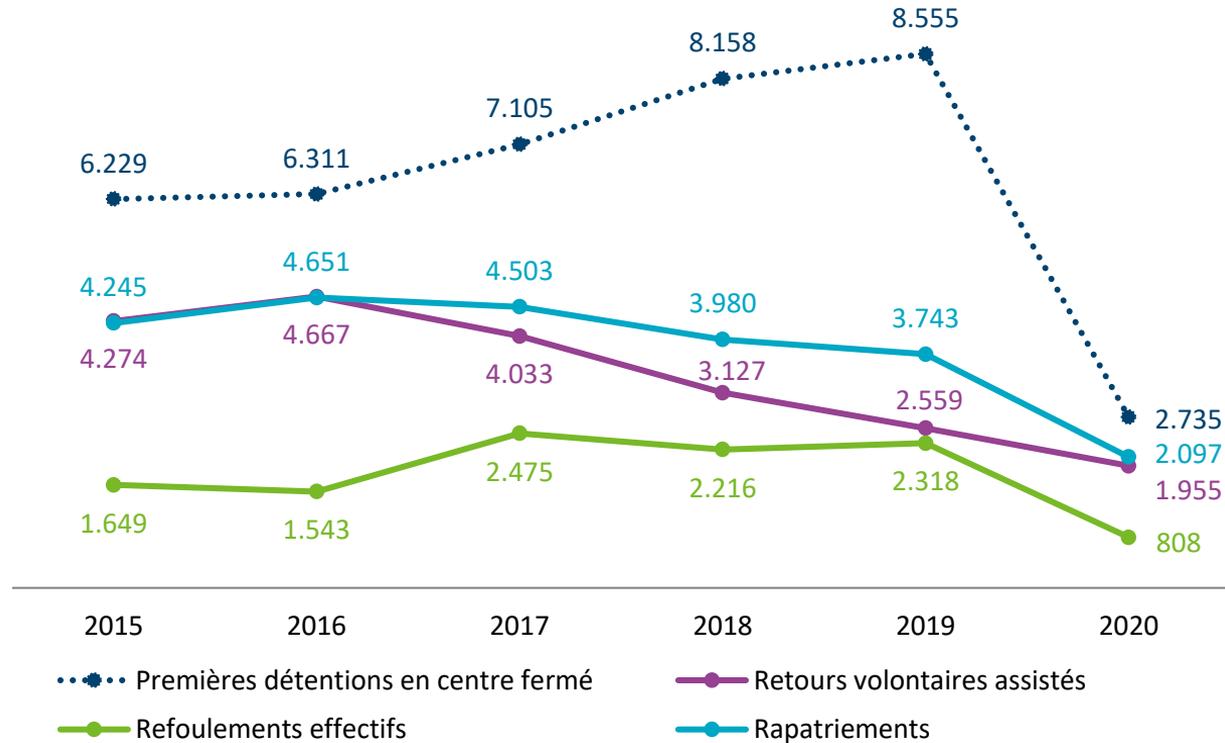
## Pourcentage d'éloignements par rapport aux premières détentions dans les centres fermés



## Pourcentage d'éloignements par rapport aux premières détentions par centre fermé, 2015-2019\*



# 2020: L'impact du coronavirus



# Merci pour votre attention!

[Nathalie.Vanparys@myria.be](mailto:Nathalie.Vanparys@myria.be)

[www.myria.be](http://www.myria.be)

